

Voyage 2016

1- L'indispensable à savoir pour ceux qui partent :

- Votre dossier : préparation historique, réflexion sur le pardon, la mémoire, les droits de l'homme, le glossaire et les plans des camps (Birkenau et Auschwitz I) et de quoi prendre des notes.
- un passeport (indispensable pour ressortissants non français) ou une carte d'identité non périmée (voir détail fin du document)
- la carte européenne d'Assurance maladie
- des vêtements chauds, il peut faire très froid
- de bonnes chaussures de marche, chaudes
- vos affaires de toilette (n'oubliez pas votre serviette de toilette)
- Nourriture :
 - trois pique-niques : dimanche soir, le petit déjeuner du lundi matin, le déjeuner du lundi midi – 24 heures de train.
 - Les personnes qui mangent strictement « kasher » apporteront leurs repas. Rappel : vous serez à Oswiecim lundi soir, mardi midi, mardi soir et mercredi midi
 - Sur place et pour le retour, si vous désirez des repas végétariens, merci de le dire au responsable de votre groupe qui nous transmettra ces informations au plus tard le mercredi 21 septembre.
 - Au retour, nos hôtels fourniront les pique-niques du mercredi soir, jeudi petit déjeuner et midi.
 - Penser à apporter si possible un thermos par compartiment pour l'eau chaude des boissons, du chocolat en poudre, sachets de thé, gobelets. Nous pourrons faire chauffer de l'eau pendant le voyage.
- Quelques Euros
- Un instrument de musique si vous le désirez

L'écoute au casque est interdite dans le train et sur place car elle isole des autres. Le téléphone portable est toléré seulement dans le train et dans les lieux d'hébergement.

Interdiction totale de fumer dans le train et sur place

2- Informations sur les papiers à emporter :

L'enfant mineur– qu'il soit accompagné ou non - peut voyager à l'étranger avec :

- soit sa carte nationale d'identité seulement (notamment pour les pays de l'Union européenne et de l'[espace Schengen](#) ce qui est le cas pour la Pologne)
- soit son passeport, soit son passeport accompagné d'un visa.

Source : - Fiche : Vos droits /Service public, *Peut-on encore exiger une autorisation de sortie de territoire ?* consultée le 16/06/16, dernière MAJ le 10/05/2016. <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1359.xhtml>

Le voyageur français peut entrer en Pologne muni soit de sa carte nationale d'identité, soit de son passeport, le document devant présenter une validité suffisante au passage de la frontière.

Les cartes nationales d'identité délivrées à des majeurs entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso. Toutefois aucune modification matérielle de la carte plastifiée ne l'atteste.

En conséquence, de manière à éviter un éventuel désagrément pendant votre voyage en Pologne, il est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si celle-ci est considérée par les autorités françaises comme étant toujours valable.

A noter que les CNI délivrées aux mineurs conservent une validité limitée à 10 ans, quelle que soit la date de délivrance.

Source : - Informations Ministère des affaires étrangères. Fiche Pologne / Entrée / Séjour, consultée le 16/06/16 <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/pologne-12347/>

Carte européenne d'Assurance maladie (CEAM) :

Vous pouvez la demander par Internet sur votre compte AMELI

Source : L'Assurance Maladie. *Vous partez en vacances en Europe*. MAJ le 26/01/2016 ; consultée le 20/06/2016. <http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-a-l-etranger/vous-partez-en-vacances-en-europe.php>